



CONDITIONS ET TARIFS DES PRODUITS ET DES SERVICES

1^{er} janvier 2026

Sommaire

1. Extraits standard des tarifs	3
2. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	3
3. Banque à distance	5
4. Vos moyens et opérations de paiement	5
5. Offres groupées de services	9
6. Irrégularités et incidents	11
7. Découvert et crédits	13
8. Épargne et placements financiers	15
9. Assurances et prévoyance	22
10. Résoudre un litige	23

REMARQUE IMPORTANTE :

Ce document constitue un extrait de la tarification générale appliquée aux principaux produits et services de Banque Internationale à Luxembourg (la « BIL ») et est à consulter conjointement avec la documentation relative aux différents services proposés. Ce document n'est dès lors pas exhaustif et est soumis aux Conditions Générales de la BIL. N'hésitez pas à nous contacter, de préférence en nous envoyant un message sécurisé via BILnet, ou dans votre agence habituelle pour obtenir tout complément d'information.

Les tarifs en vigueur sont sous réserve de modifications et sauf erreur et/ou omission. Les services décrits dans le présent document peuvent ne pas être disponibles dans tous les États et/ou être interrompus en cours d'année.

L'ensemble de ces tarifs sont indiqués HTVA, sauf mention spécifique et si applicable pour le client comme ci-dessous :

(a) TVA en vigueur de 17 %

(b) TVA en vigueur de 14 %

1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

1.1. Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des Services	Prix en EUR
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	N/A
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N/A
Tenue de compte	3,50 EUR ou 5 EUR par mois soit pour information 42 EUR ou 60,00 EUR par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	2 EUR par mois soit pour information 24 EUR par an (1ère carte gratuite)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé)	N/A
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	2 EUR par mois soit pour information 24 EUR par an (1ère carte gratuite)
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	2,50 EUR par retrait
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	N/A
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : 5 EUR par virement (les personnes nées avant 1950 ainsi que certains clients nécessitant une assistance spécifique bénéficient de la gratuité de ce service) Par l'Internet : Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit

2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

2.2. Ouverture, transformation, clôture

2.2.1. Ouverture de compte

Gratuit

2.2.2. Clôture de compte

- Comptes espèces

50 EUR* ou Gratuit

- Comptes espèces et titres

100 EUR* ou Gratuit

* Uniquement si la relation de compte a une ancienneté inférieure à 1 an et si le client cesse toute relation avec la BIL.

2.2.3. Mobilité bancaire

Gratuit

Service d'aide à la mobilité bancaire

(Conforme aux articles L. 312-1-7 et R. 312-4-4 du Code monétaire et financier)

Ce service permet un changement automatisé de la domiciliation vers votre nouveau compte de l'ensemble des prélèvements et virements récurrents enregistrés sur un compte ouvert dans une autre banque au cours des 13 derniers mois.

2.2.4. Domiciliation bancaire

Gratuit

Service de changement de domiciliation bancaire

Ce service vous permet de choisir les émetteurs à informer de vos nouvelles coordonnées bancaires

2.3. Relevés de compte

Envoi de courrier vers un pays de l'UE / reste du monde	Forfait mensuel par compte
Fréquence journalière	36 EUR
Fréquence hebdomadaire	13,50 EUR
Fréquence bimensuelle	6,00 EUR
Fréquence mensuelle	2,70 EUR
Fréquence trimestrielle	1,00 EUR
Envoi de duplicata / Courrier faute d'adresse	Selon tarif envoi de courrier

2.4. Tenue de compte

Tenue de compte	
Frais de tenue de compte courant EUR* (arrêtés de compte semestriels)	3,50 EUR / mois **
Frais de tenue de compte courant autres devises (arrêtés de compte semestriels)	3,50 EUR / mois
Frais de tenue de compte épargne Plus (arrêtés de compte annuels)	5,00 EUR / an
Frais de tenue de compte Invest	Gratuit
Frais de tenue de compte Invest Lombard	Gratuit
Frais de tenue de compte Invest Flexicav	Gratuit

Le prélèvement de la commission est effectué le 5 de chaque mois. La période de référence s'étend du 5 du mois courant jusqu'au 4 du mois suivant.

* Inclus la mise à disposition d'une carte de débit, 2ème carte à moitié prix.

** 3,50 EUR / mois conditionné à des entrées de fonds mensuelles cumulées de 1.500 EUR minimum sur la période de référence précédente. Sinon vous serez facturé 5 EUR / mois.

2.5. Services en agence

2.5.1. Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque

Les personnes nées avant 1950 ainsi que certains clients nécessitant une assistance spécifique bénéficient de la gratuité de ce service.

Montant EUR (ou contrevalet EUR)	
≤ 5.000	5 EUR
> 5.000 sans demande de coupures spécifiques	0,30 % du montant
> 5.000 avec demande de coupures spécifiques	0,45 % du montant
Supplément : Retrait urgent (sans commande préalable)	250 EUR

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Gratuit

Retraits d'espèces en devises au distributeur automatique de billets (GAB) du réseau BIL

Devise	Marge commerciale appliquée
GBP	1,20 %
USD	1,20 %
CHF	1,20 %

2.5.2. Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

2,50 EUR avec une carte de débit

4 EUR + 2,50 % du montant avancé avec une carte de crédit

2.5.3. Autres frais

N/A

2.5.4. Versements d'espèces

N/A

2.5.5. Services divers

	Frais de recherche de documents (tarif agence)	Documents disponibles dans BILnet
Demande d'attestations / certificats simples		
Frais d'émission des attestations / Certificats simples :		
Certificat de titularité	17 EUR (HTVA) ^(a) / document	non
Certificat de clôture de compte		
Certificat de solvabilité		
Certificat de solde d'un compte		
Certificat d'honorabilité / Référence bancaire	120 EUR (HTVA) ^(a) / document	non
Avis de débit / crédit	17 EUR (HTVA) ^(a) / document	oui
Certificat d'intérêt créditeur		
Duplicata d'un extrait de compte ou relevé titres		
Relevé identité bancaire (RIB)		
Demande d'attestations / certificats complexes		
Avis de débit / crédit multiple (ex. pension alimentaire, salaire, etc.)	25 EUR (HTVA) ^(a) + frais de traitement	non
Autres certificats		
Supplément frais de traitement pour les certificats complexes	Moins d'une heure : 25 EUR (HTVA) ^(a) Plus d'une heure : 50 EUR (HTVA) ^(a) / heure	

3. BANQUE À DISTANCE

3.1. Abonnement à des services de banque à distance

3.1.1. Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS)

N/A

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

4.1. Cartes

4.1.1. Fourniture de cartes de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

	VISA Debit
Cotisation mensuelle	2 EUR
Blocage et remplacement d'une carte perdue ou volée	18 EUR
Modification et émission d'une nouvelle carte	18 EUR
Remplacement d'une carte défectueuse	Gratuit
Retraits d'espèces sur le réseau Servibank BIL	Gratuit
Retraits d'espèces en EUR dans l'Union Européenne*	2,50 EUR
Retraits d'espèces en EUR en dehors de l'UE	5 EUR
Retraits d'espèces en devises dans et en dehors de l'UE	5 EUR
Paieement électronique en EUR dans l'UE*	Gratuit
Paieement électronique en EUR en dehors de l'UE	0,90 EUR
Paieement électronique en devises dans et en dehors de l'UE	0,90 EUR
Commission de change (BGN,HRK,CZK, DKK, HUF, PLN, RON, SEK, ISK, CHF, NOK, GBP)**	1,25 %
Commission de change (autres devises)**	1,25 %
Commande urgente (carte ou PIN)	75 EUR
Opposition (blocage) à l'initiative de la banque	Gratuit

* Y compris micro-états européens.

** Le taux de change appliqué aux retraits et paiements en devises non EUR est calculé sur base du cours journalier de Visa majoré de la commission de change de la banque.

4.1.2. Fourniture de cartes de débit (carte de paiement internationale à débit systématique)

	VISA Debit
Cotisation mensuelle	2 EUR
Blocage et remplacement d'une carte perdue ou volée	18 EUR
Modification et émission d'une nouvelle carte	18 EUR
Remplacement d'une carte défectueuse	Gratuit
Retraits d'espèces sur le réseau Servibank BIL	Gratuit
Retraits d'espèces en EUR dans l'Union Européenne*	2,50 EUR
Retraits d'espèces en EUR en dehors de l'UE	5 EUR
Retraits d'espèces en devises dans et en dehors de l'UE	5 EUR
Paielement électronique en EUR dans l'UE*	Gratuit
Paielement électronique en EUR en dehors de l'UE	0,90 EUR
Paielement électronique en devises dans et en dehors de l'UE	0,90 EUR
Commission de change (BGN,HRK,CZK, DKK, HUF, PLN, RON, SEK, ISK, CHF, NOK, GBP)**	1,25 %
Commission de change (autres devises)**	1,25 %
Commande urgente (carte ou PIN)	75 EUR
Opposition (blocage) à l'initiative de la banque	Gratuit

* Y compris micro-états européens.

** Le taux de change appliqué aux retraits et paiements en devises non EUR est calculé sur base du cours journalier de Visa majoré de la commission de change de la banque.

4.1.3. Fourniture de cartes de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

N/A

4.1.4. Fourniture de cartes de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)

	Visa				
	Classic	Gold	Gold International	Platinum	Infinite
Cotisation mensuelle	2 EUR	6 EUR	8,50 EUR	17 EUR	35 EUR
Commande urgente (carte ou PIN)	75 EUR				
Blocage et remplacement (carte perdue ou volée)	18 EUR				
Modification et émission d'une nouvelle carte	18 EUR				
Remplacement (carte défectueuse)	Gratuit				
Retraits d'espèces direct sur les distributeurs BIL (par opération)	Gratuit				
Retraits d'espèces en avance de fonds	4 EUR + 2,50 % du montant avancé				
Commission de change (BGN, HRK, CZK, DKK,HUF, PLN, RON, SEK, ISK, CHF, NOK, GBP) *	1,25 %	1,25 %	1,25 %	1,15 %	0,90 %
Commission de change (autres devises) *	1,25 %	1,00 %	1,00 %	0,50 %	0,25 %
Taux d'intérêt débiteur pour cartes à paiement échelonné	1,25 % / mois				
Opposition (blocage) à l'initiative de la banque	Gratuit				

* Le taux de change appliqué aux retraits et paiements en devises non EUR est calculé sur base du cours journalier de Visa majoré de la commission de change de la banque.

4.1.5. Paiement par carte (la carte est émise par la banque)

Gratuit

4.2. Virements

4.2.1. Eurotransfert BIL

4.2.1.1. Définition

La tarification Eurotransfert BIL s'applique aux ordres de virements qui sont, conformément au Règlement européen N° 260 / 2012 :

- libellés en euro,
- à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (y compris Luxembourg),
- renseignant l'IBAN et le code BIC du bénéficiaire.

4.2.1.2. Réception d'un virement

Gratuit

4.2.1.3. Emission d'un virement SEPA à partir d'un compte BIL (cas d'un virement occasionnel)

Virements débités d'un compte BIL...	Virements électroniques & Virements permanents	Formulaire de virement papier	Support non électronique : fax, courrier,...
...vers propres comptes BIL	gratuit	gratuit	0 EUR
...vers un autre compte BIL	gratuit	1 EUR*	3 EUR
...vers autre banque du Luxembourg ou de la zone SEPA	gratuit	2 EUR*	5 EUR

4.2.1.4. Frais supplémentaires à partir d'un compte BIL

Virement manuel*	5 EUR
Virement collectif sur support non-électronique	2 EUR par écriture créditrice
Virement avec débit-crédit sous valeur compensée	25 EUR
Virement instantané	Gratuit
Réception d'un virement instantané	Gratuit
Virement occasionnel incomplet	Gratuit
Virement hors Luxembourg avec IBAN et/ou code BIC incorrect	5 EUR
Frais de sommation	25 EUR
Frais de change	1,20 %
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
Frais par virement occasionnel incomplet	Gratuit

* Les personnes nées avant 1950 ainsi que certains clients nécessitant une assistance spécifique bénéficient de la gratuité de ce service.

4.2.2. Emission d'un virement hors SEPA à partir d'un compte BIL (cas d'un virement occasionnel)

4.2.2.1. Définition

La tarification des virements internationaux hors Règlement européen N° 260 / 2012 s'applique :

- à tous les ordres de virements vers un pays hors zone SEPA (quel que soit le montant et la devise de l'ordre),
- à tous les ordres de virements dans une autre devise que l'euro (quel que soit le montant et le pays destinataire de l'ordre),
- à tous les ordres de virements qui n'indiquent pas les codes IBAN et/ou BIC,
- à tous les ordres de virements dont le sens des frais est différent de frais partagés SHARE.

4.2.2.2. Entrée de fonds

0,20 %
min. 5 EUR / max. 40 EUR

4.2.2.3. Emission d'un virement non SEPA (vers toute destination)

Format électronique	0,15 % min. 5 EUR / max. 100 EUR
Autres formats	0,20 % min. 20 EUR / max. 150 EUR

4.2.2.4. Frais supplémentaires

Virement avec débit-crédit sous valeur compensée	25 EUR
Virement manuel*	5 EUR
Frais de change	1,20 %

* Les personnes nées avant 1950 ainsi que certains clients nécessitant une assistance spécifique bénéficient de la gratuité de ce service.

4.2.2.5. Frais de correspondant

	0,20 % min. 20 EUR / max. 100 EUR
--	--------------------------------------

Le montant intégral de la somme à transférer est crédité au bénéficiaire et tous les frais sont à charge du client BIL, lorsque l'option OUR (frais à charge du donneur d'ordre) est mentionnée. Dans ce cas les frais de correspondant forfaitaires suivants s'ajoutent au tarif virement. BIL se réserve le droit de facturer les frais de correspondant effectivement retenus s'ils sont sensiblement plus élevés que 100 EUR.

4.2.3. Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA	Gratuit
Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	Gratuit

4.2.4. Chèques

Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	N/A
Frais d'envoi de chéquier	
• Par lettre suivie	N/A
• En recommandé simple (hors frais postaux)	N/A
Frais de destruction de chéquier à délivrer sur commande exceptionnelle et non retiré dans le délai de 2 mois	N/A
Remise(s) de chèque (en Euro)	N/A
Paiement d'un chèque (en Euro)	N/A
Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité)	N/A
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	N/A
Frais d'opposition chéquier (s) par l'émetteur	N/A

4.2.5. Date de valeur

Jour de l'opération (J)

5. OFFRES GROUPEES DE SERVICES

5.1. Offre BIL pour les particuliers

	BIL Digital	BIL Gold	BIL Platinum
Cotisation à une offre groupée de service	3,50 EUR / compte* / mois gratuit pour les clients âgés de 12-17 ans	9,90 EUR / package** / mois gratuit pour les clients âgés de 18-29 ans	19,90 EUR / package*** / mois
Facturation	par compte	par package****	
Compte courant en EUR	1	Illimité	
Compte courant en devises	3,50 EUR / mois	Illimité	
Compte épargne Plus (toutes devises)	5 EUR / an	Illimité	
Compte Invest	Inclus		
Extraits de compte électroniques	Inclus		
BILnet / Certificat LuxTrust	Inclus		
Eurotransferts via BILnet	Illimité		
Instant Payments via BILnet	Illimité		
Transfert entrant Non-SEPA	0,20 % du montant / min. 5 EUR / max. 40 EUR		Illimité
Retrait d'espèce en EUR sur GAB BIL	Gratuit		
Retrait d'espèce en EUR hors GAB BIL	2,50 EUR / opération	2 gratuits puis 2 EUR / opération	4 gratuits puis 2 EUR / opération
Cotisation carte Visa Debit	1 incluse	1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix	2 incluses
Cotisation carte Visa Classic	2 EUR / mois	1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix	2 EUR / mois
Cotisation carte Visa Gold	6 EUR / mois	1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix	
Cotisation carte Visa Platinum	17 EUR / mois		1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix
Avance de fonds en devises (carte crédit)		4 EUR + 2,50 % du montant avancé	
Garantie bancaire frais de dossier / taux	2 % min. 75 EUR / 0,50 % min. 25 EUR par trimestre	Gratuit pour les nouveaux dossiers	
Avance en compte courant frais de dossier / taux	1 % min. 75 EUR / -	Gratuit / -25 bps	Gratuit / -50 bps
Prêt personnel frais de dossier / taux	min. 250 EUR / -	- 50 % min. 125 EUR / taux préférentiel	
Crédit hypothécaire frais de dossier / taux	0,50 % min. 350 EUR / -		-25 % min. 350 EUR / -

Pour pouvoir bénéficier d'une offre BIL Digital / BIL Gold / BIL Platinum, la détention d'un compte courant est obligatoire.

Votre offre BIL Silver change de nom pour devenir BIL Digital. Elle conserve les mêmes services que votre offre précédente.

Le prélèvement de la commission est effectué le 5 de chaque mois. La période de référence s'étend du 5 du mois courant jusqu'au 4 du mois suivant.

* Un montant de 3,50 EUR / mois sera facturé, à condition qu'une entrée de fonds minimale mensuelle cumulée de 1.500 EUR soit effectuée sur la période de référence précédente et comptabilisée sur le compte duquel la facturation de la cotisation du package est débitée. Sinon, vous serez facturé 5 EUR / mois.

** Un montant de 9,90 EUR / mois sera facturé, à condition qu'une entrée de fonds minimale mensuelle cumulée de 2.500 EUR soit effectuée sur la période de référence précédente et comptabilisée sur le compte duquel la facturation de la cotisation du package est débitée. Sinon, vous serez facturé 11,90 EUR / mois.

*** Un montant de 19,90 EUR / mois sera facturé, à condition qu'une entrée de fonds minimale mensuelle cumulée de 3.500 EUR soit effectuée sur la période de référence précédente et comptabilisée sur le compte duquel la facturation de la cotisation du package est débitée. Sinon, vous serez facturé 21,90 EUR / mois.

**** La facturation est à considérer par package.

5.2. Offre de Service BIL Wealth Management

	BIL Wealth Management International ⁽¹⁾	Clients bénéficiant d'un service de conseil ou de gestion discrétionnaire
Commission mensuelle		
BIL Wealth Management International	250 EUR (HTVA) ^(a)	gratuit
Facturation	par package*	par package*
Compte courant	Illimité	Illimité
Compte épargne	Illimité	Illimité
Compte Invest Cash Account Standard	Illimité	Illimité
Extraits de compte électroniques	Inclus	Inclus
Extraits de compte papier	selon tarification générale	Inclus
BILnet / Certificat LuxTrust	Inclus	Inclus
Eurotransferts via BILnet	Illimité	Illimité
Instant Payments via BILnet	Illimité	Illimité
Virement hors SEPA - Entrée de fonds	Illimité	Illimité
Retrait d'espèce en EUR hors GAB BIL	4 gratuits puis 2 EUR / opération	4 gratuits puis 2 EUR / opération
Visa Debit	2 incluses	2 incluses
Visa Classic	2 EUR / mois	2 EUR / mois
Visa Gold	1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix	1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix
Visa Platinum	17 EUR / mois	17 EUR / mois
Visa Infinite	1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix	1 incluse / 2 ^{ème} à moitié prix

⁽¹⁾ Commission forfaitaire mensuelle. Le montant de la commission pourra être plus élevé en fonction de la complexité du dossier, tel que justifié au client. Les clients ayant souscrit à un service de conseil ou de gestion discrétionnaire sont exemptés de cette commission forfaitaire, à l'exception des dossiers complexes. Ce service est requis pour les non-résidents.

* La facturation est à considérer par package.

5.3. Services bancaires de base

Sont fournis gratuitement dans le cadre du droit au compte (articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier) :

l'ouverture, la tenue de compte et la clôture de celui-ci	N/A
un changement d'adresse par an	N/A
la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB)	N/A
la domiciliation de virements bancaires	N/A
la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	N/A
l'encaissement de chèques et de virements bancaires	N/A
les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) ou virement (SEPA), ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	N/A
l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphonie fixe, SMS, etc.) permettant la consultation à distance du solde du compte	N/A
les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	N/A
la fourniture d'une carte de débit	N/A
les frais d'émission d'un chèque de banque : 2 chèques de banque gratuits par mois	N/A
la réalisation des opérations de caisse	N/A
l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (4 SMS max. par mois)	N/A

Commission d'intervention :	N/A
- Par opération	4 EUR
- Plafonnées à 5 opérations par mois	soit un plafond de 20 EUR
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :	N/A
- Montant < 20 EUR	Gratuit
- Montant ≥ 20 EUR	10 EUR par opération

Les clients titulaires des services bancaires de base bénéficient d'un plafonnement global à 25 EUR par mois d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte, dont font partie notamment les commissions d'intervention et les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision.

5.4. Offre spécifique à la clientèle identifiée comme fragile financièrement

Cette offre comprend les services bancaires suivants pour 3 EUR par mois :	N/A
la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	N/A
une carte de paiement à autorisation systématique	N/A
le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	N/A
quatre (4) virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	N/A
deux (2) chèques de banque par mois	N/A
un (1) moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement	N/A
un système d'alertes sur le niveau du solde du compte	N/A
la fourniture de relevés d'identités bancaires	N/A
le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier (4 EUR par opération, avec un maximum de 20,00 EUR par mois)	N/A
un changement d'adresse une fois par an	N/A

6. IRRÉGULARITES ET INCIDENTS

6.1. Commission d'intervention N/A

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Les opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte sont comptabilisées du 26 du mois précédent au 25 du mois facturé.

Par opération, avec un plafond de 10 opérations par mois N/A

6.2. Opérations particulières N/A

Frais par saisie-attribution	N/A
Frais par saisie-conservatoire	N/A
Frais par saisie administrative à tiers détenteur : 10 % du montant dû au Trésor public dans la limite d'un plafond de 100 EUR par saisie	N/A

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (y compris avec délai de préavis)	N/A
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	N/A

6.3. Incident de paiement N/A

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	N/A
Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction bancaire d'émettre des chèques. Vous disposez d'un délai indiqué dans le courrier, pour régulariser votre situation.	N/A
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	N/A
- Pour un chèque inférieur ou égal à 50 EUR	N/A
- Pour un chèque supérieur à 50 EUR	N/A
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - SEPA - TIP SEPA	N/A
- Pour un montant inférieur à 20 EUR	Gratuit
- Pour un montant supérieur ou égal à 20 EUR	Gratuit
Frais de non-exécution de virement permanent SEPA ou non SEPA pour défaut de provision	N/A
- Pour un montant inférieur à 20 EUR ou contrevaieur	Gratuit
- Pour un virement supérieur ou égal à 20 EUR ou contrevaieur à destination d'une autre banque	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	N/A

6.4. Clientèle identifiée comme fragile financièrement

Plafonnement global à **4 EUR par opération avec un maximum de 20,00 EUR par mois** (ou à **25,00 EUR par mois** en l'absence d'option par la clientèle identifiée comme fragile financièrement pour l'offre dédiée) d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte, applicable aux clients identifiés comme fragiles financièrement, pour les frais suivants :

les commissions d'intervention	N/A
les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	N/A
les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	N/A
le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	N/A
les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	N/A
les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	N/A
les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	N/A
les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	N/A
les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	N/A

7. DÉCOUVERT ET CRÉDITS

7.1. Découvert

Prêt sous forme de découvert autorisé, à durée indéterminée, sans programme de remboursement périodique.

Taux d'intérêt débiteur variable, ajustable selon les conditions du marché, sur décision de la banque.

7.1.1. Commissions récurrentes de crédit

Commission de révision (découvert autorisé à durée indéterminée – personnes morales) 2 ‰ minimum 100 EUR / an

7.1.2. Commissions uniques de crédit (nouveaux contrats et avenants)

Découvert autorisé (personnes physiques) 1 % minimum 75 EUR

Découvert autorisé (personnes morales) 2 % minimum 150 EUR

7.2. Crédit à la consommation

Prêt sur une durée maximale de 5 ans avec programme de remboursement périodique constant en capital et intérêts.

Taux d'intérêt débiteur fixe sur toute la durée du prêt.

7.2.1. Commissions récurrentes de crédit

Frais de gestion 7,50 EUR / trimestre

7.2.2. Commissions uniques de crédit (nouveaux contrats et avenants)

Prêt personnel minimum 250 EUR

7.2.3. Intérêts de retard

Tous types de crédits 5,14 % p.a.

7.2.4. Frais sur les opérations spéciales

Modifications convention de crédit en vie 75 EUR

Suspension / changement du programme de remboursement 100 EUR

Frais d'émission des certificats / attestations :

Clôture de prêt	17 EUR / document
Intérêt débiteur	17 EUR / document
Avis de débit	17 EUR / document
Duplicata document	17 EUR / document
Autres certificats	75 EUR / document

7.3. Crédit immobilier

Prêt sur une durée maximale de 35 ans avec programme de remboursement périodique constant en capital et intérêts.

Taux d'intérêts :

Taux fixe sur toute la durée du prêt,

Taux fixe sur une période déterminée et renégociable à l'échéance de la période de taux fixe.

Taux variable, ajustable selon les conditions du marché, sur décision de la banque.

7.3.1. Commissions récurrentes de crédit

Frais de gestion 7,50 EUR / trimestre

7.3.2. Commissions uniques de crédit (nouveaux contrats et avenants)

Prêt logement (tous types) 0,50 % minimum 350 EUR

7.3.3. Intérêts de retard

Tous types de crédits 5,14 % p.a.

7.3.4. Frais sur les opérations spéciales

Modifications convention de crédit en vie	75 EUR
Suspension / changement du programme de remboursement	100 EUR

Frais d'émission des certificats / attestations :

Clôture de prêt	17 EUR / document
Intérêt débiteur	17 EUR / document
Avis de débit	17 EUR / document
Duplicata document	17 EUR / document
Autres certificats	75 EUR / document
Main levée d'hypothèque	250 EUR + frais et honoraires
Renouvellement inscription hypothécaire (frais notaire et enregistrement)	frais réels minimum 150 EUR

7.4. Crédit d'investissement

Prêt sur une durée maximale de 35 ans avec programme de remboursement périodique sur mesure (linéaire, dégressif).

Taux d'intérêts :

Taux fixe sur toute la durée du prêt,

Taux fixe sur une période déterminée et renégociable à l'échéance de la période de taux fixe.

Taux variable, ajustable selon les conditions du marché, sur décision de la banque.

7.4.1. Commissions récurrentes de crédit

Frais de gestion	7,50 EUR / trimestre
------------------	----------------------

7.4.2. Commissions uniques de crédit (nouveaux contrats et avenants)

Prêt d'investissement (tous types)	0,50 % minimum 250 EUR
------------------------------------	------------------------

7.4.3. Intérêts de retard

Tous types de crédits	5,14 % p.a.
-----------------------	-------------

7.4.4. Frais sur les opérations spéciales

Modifications convention de crédit en vie	75 EUR
Suspension / changement du programme de remboursement	100 EUR

Frais d'émission des certificats / attestations :

Clôture de prêt	17 EUR / document
Intérêt débiteur	17 EUR / document
Avis de débit	17 EUR / document
Duplicata document	17 EUR / document
Autres certificats	75 EUR / document
Main levée d'hypothèque	250 EUR + frais et honoraires
Renouvellement inscription hypothécaire (frais notaire et enregistrement)	frais réels minimum 150 EUR

7.5. Garanties bancaires

Garanties bancaires pour des besoins commerciaux et privés, garantie de chasse ou de pêche d'ordre et pour compte d'une personne physique ou morale.

Garantie non couverte par des dépôts	0,50 % par trimestre
Garantie couverte par espèces ou titres	0,25 % par trimestre
Frais de dossier	2 ‰ du montant de la garantie minimum 75 EUR

7.5.1. Promesse de garantie

Forfait	100 EUR
---------	---------

7.5.2. Exécution de garantie

Forfait	50 EUR
---------	--------

7.5.3. Modification de garantie

Augmentation et diminution du montant	1 ‰ sur la différence entre l'ancien et le nouveau montant minimum 25 EUR
Prorogation de l'échéance	1 ‰ du montant minimum 25 EUR

8. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

8.1. Épargne bancaire

	Compte épargne Plus	
Devises	EUR	CHF / DKK / GBP / AUD / CAD / NZD / USD
Taux	taux de base	
Intérêts	payables en fin d'année	payables en fin d'année
Date valeur crédit ⁽¹⁾	+ 2 jours ouvrables	+ 2 jours ouvrables
Date valeur débit ⁽¹⁾	- 2 jours ouvrables	- 2 jours ouvrables
Période d'arrêté	annuelle	annuelle
Frais de tenue de compte	5 EUR par arrêté	
Extrait périodique	mensuel	
Frais d'envoi	selon tarif envoi de courrier	
Éligibilité	compte réservé aux personnes physiques	

⁽¹⁾ Si le Compte épargne Plus devait présenter un solde débiteur, un intérêt débiteur de dépassement peut être appliqué.

8.2. Placements financiers

8.2.1. Transactions bourse

8.2.1.1. Commissions sur opérations d'achat et de vente

Tarif général Actions et Obligations

Actions et Fonds indiciels cotés (et assimilés)*

Tous montants	1 %
Commission minimum	75 EUR
Conditions BILnet	-70 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	30 EUR

Les conditions BILnet sont applicables pour les opérations d'achat et de vente passées sur les treize bourses disponibles en temps réel dans BILnet : Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam), Xetra, Nasdaq, Amex, Nyse, Toronto, Vancouver, Zurich, Londres, Copenhague et Stockholm.

Obligations et Produits structurés de tiers (et assimilés)*

Tous montants	0,75 %
Commission minimum	75 EUR
Conditions BILnet	-50 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	30 EUR

Les conditions BILnet sont applicables uniquement pour les opérations d'achat et de vente de titres déjà détenus en portefeuille.
Les autres opérations ne peuvent pas être effectuées via BILnet.

* Hors taxes locales, frais brokers (frais des correspondants) et handling fees (frais de traitement).

8.2.1.2. Frais brokers (frais des correspondants) et handling fees (frais de traitement) sur actions

Bourse	Frais brokers (%)	Minimum	Handling fees
Afrique du Sud	0,03 %	180 ZAR	50 ZAR
Allemagne (Marchés Locaux)	0,09 %	15 EUR	3,95 EUR
Allemagne (Xetra)	0,03 %	5 EUR	3,95 EUR
Australie	0,07 %	15 AUD	13 AUD
Autriche	0,03 %	-	6,95 EUR
Belgique	0,03 %	-	-
Canada	0,03 %	6 CAD	10 CAD
Danemark	0,03 %	70 DKK	29 DKK
Espagne	0,03 %	-	5 EUR
États-Unis	0,03 %	6 USD	3,65 USD
Finlande	0,05 %	9 EUR	3,50 EUR
France	0,03 %	-	-
Grande-Bretagne	0,03 %	9 GBP	4 GBP
Grèce	0,03 %	-	95 EUR
Hong Kong	0,07 %	85 HKD	100 HKD
Indonésie	0,07 %	150000 IDR	60 EUR
Italie	0,03 %	8 EUR	-
Japon	0,07 %	1200 JPY	3.200 JPY
Luxembourg	0,00 %	2,50 EUR	-
Malaisie	0,07 %	40 MYR	60 EUR
Norvège	0,05 %	95 NOK	29 NOK
Nouvelle-Zélande	0,07 %	15 NZD	45 NZD
Pays-Bas	0,03 %	-	-
Pologne	0,06 %	50 PLN	96 EUR
Portugal	0,03 %	-	-
Singapour	0,07 %	15 SGD	120 SGD
Suède	0,05 %	95 SEK	29 SEK
Suisse	0,03 %	9 CHF	25 CHF
Thaïlande	0,07 %	300 THB	40 EUR
Autres Bourses	0,60 %	50 EUR	-

Dans le cas où un ordre est exécuté sur plusieurs jours, les frais brokers et les handling fees s'appliquent autant de fois qu'il y a de jours d'exécution.

8.2.1.3. Frais brokers (frais des correspondants) et handling fees (frais de traitement) sur obligations

Place d'exécution	Frais brokers (%)	Minimum (EUR)	Handling fees
Bourse Suisse	0,030 %	25 EUR ⁽¹⁾	2,50 EUR
Autres bourses	0,050 %	25 EUR	2,50 EUR
Hors bourse	0,050 %	25 EUR ⁽²⁾	2,50 EUR

(1) Pour les titres libellés dans les devises suivantes le minimum est : 25 EUR et 25 CHF. Pour les titres libellés dans d'autres devises, le minimum est égal à 25 EUR converti dans la devise du titre.

(2) Pour les titres libellés dans les devises suivantes le minimum est : 25 EUR, 40 AUD, 155 BRL, 40 CAD, 25 CHF, 185 DKK, 25 GBP, 85 HKD, 425 000 IDR, 2 335 INR, 3925 JPY, 295 NOK, 45NZD, 110 PLN, 285 SEK, 775 TRY, 25 USD. Pour les titres libellés dans d'autres devises, le minimum est égal à 25 EUR converti dans la devise du titre.

8.2.1.4. Frais brokers (frais des correspondants) et handling fees (frais de traitement) sur produits structurés de tiers

Place d'exécution	Frais brokers (%)	Minimum (EUR)	Handling fees
Bourse	0,080 %	25 EUR ⁽³⁾	2,50 EUR
Hors bourse	0,080 %	50 EUR ⁽⁴⁾	2,50 EUR

(3) Pour les titres libellés dans les devises suivantes le minimum est : 25 EUR, 25 CHF, 25 GBP, 25 USD. Pour les titres libellés dans d'autres devises, le minimum est égal à 25 EUR converti dans la devise du titre.

(4) Pour les titres libellés dans les devises suivantes le minimum est : 50 EUR, 50 CHF, 50 GBP, 50 USD. Pour les titres libellés dans d'autres devises, le minimum est égal à 50 EUR converti dans la devise du titre.

8.2.1.5. Transactions sur options, contrats à terme⁽¹⁾ et contrats de change à terme⁽²⁾

Options	2 % de la prime (min. 75 EUR) + frais broker
Assignations sur options	0,50 %
Exercices sur options	0,50 %
Contrats à terme	25 EUR par contrat (min. 75 EUR) + frais broker
Contrats de change à terme	0,075 % - 1,20 %

⁽¹⁾ Futures.

⁽²⁾ Foreign Exchange Forwards.

8.2.2. Fonds d'investissement

8.2.2.1. Commissions sur opérations d'achat et de vente

Les conditions BILnet s'appliquent uniquement aux opérations suivantes :

- achat et vente de fonds d'investissement BIL ;
- achat et vente de fonds d'investissement externes si ces fonds sont déjà détenus en portefeuille.

Tarif général*

Fonds monétaires BIL

Tous montants	0,10 %
Commission minimum	-
Conditions BILnet	-50 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	-

Fonds monétaires externes

Tous montants	0,20 %
Commission minimum	75 EUR
Conditions BILnet	-30 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	50 EUR

Autres fonds BIL

Tous montants	0,50 %
Commission minimum	-
Conditions BILnet	-50 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	-

Autres fonds externes

Tous montants	1 %
Commission minimum	75 EUR
Conditions BILnet	-30 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	50 EUR

* Hors frais payés au promoteur et/ou au fonds.

Frais de mise en place

Les frais de mise en place pour les investissements dans les fonds d'investissement complexes et les fonds d'investissement alternatifs sont disponibles sur demande, de préférence en nous envoyant un message sécurisé via BILnet.

8.2.3. Autres produits

8.2.3.1. Produits structurés BIL à capital protégé

Tous montants	0,30 %
Commission minimum	-
Conditions BILnet	souscription : -50 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	-

8.2.3.2. Produits structurés BIL à capital non protégé

Tous montants	1 %
Commission minimum	-
Conditions BILnet	souscription : -50 % sur conditions tarifaires
Commission minimum BILnet	-

Remarques :

Les conditions BILnet sont applicables uniquement pour les souscriptions de produits structurés BIL. Les autres opérations ne peuvent pas être effectuées via BILnet.

En cas d'achat sur le marché secondaire, des handling fees (frais de traitement) seront facturés.

8.2.3.3. Dépôts structurés sur devises (Dual Currency Deposits)

Tous montants	3 % du montant*
Commission minimum	100 EUR

* Commission calculée au prorata temporis de la durée du dépôt.

8.2.4. Commissions sur opérations de change

Les commissions dépendent du montant de la transaction et ne sont pas cumulatives, les taux s'appliquant à la totalité du montant.

Jusqu'à 50.000 EUR	1,20 %
Jusqu'à 150.000 EUR	1,10 %
Jusqu'à 500.000 EUR	1,00 %
Jusqu'à 1.000.000 EUR	0,80 %
Jusqu'à 5.000.000 EUR	0,50 %
Plus de 5.000.000 EUR	0,30 %

8.2.5. Commission récurrente

	Tarif général en agence	
Actions, fonds d'investissement, obligations et autres titres	0,25 % (HTVA) ^(b) par an	min. 12,50 EUR (HTVA) ^(b) par trimestre
Métaux précieux	0,275 % (HTVA) ^(a) par an	min. 12,50 EUR (HTVA) ^(a) par trimestre
Pli cacheté	12,50 EUR (HTVA) ^(a) par trimestre	
Produits émis par la BIL (fonds, obligations, BIL Structured Products)	Gratuit	–

La commission récurrente est facturée trimestriellement en fin de période sur base de la moyenne journalière des titres non BIL détenus dans chaque portefeuille.

Cette commission inclut les droits de garde, les commissions d'encaissement titres et coupons ainsi que les commissions sur opérations de régularisation titres.

La détention de métaux précieux et/ou de plis cachetés nécessite l'ouverture d'un compte Invest et d'un portefeuille dédiés.

8.2.6. Titres divers

8.2.6.1. Exercice de certains droits des actionnaires

Vote par procuration à une assemblée générale	150 EUR (HTVA) ^(a)
Gestion administrative de la participation physique à une assemblée générale	300 EUR (HTVA) ^(a)

8.2.6.2. Service « Droits des actionnaires »

Le service « Droits des actionnaires » permet de recevoir des notifications via BILnet ou par courrier papier relatives à l'exercice de vos droits de vote et de participation aux assemblées générales.

Les tarifs indiqués ci-dessus sont applicables aux votes par procuration et participations physiques aux assemblées générales.

Ce service est uniquement disponible pour les titres concernés par la directive « Droits des actionnaires » (Shareholders' Rights Directive 2, SRD 2). Il se limite ainsi aux sociétés ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne (UE) et dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé établi ou opérant dans un État membre de l'UE.

Pour souscrire à ce service, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, de préférence en nous envoyant un message sécurisé via BILnet, afin de recevoir le mandat de souscription à signer.

8.2.6.3. Acceptation titres

Franco de paiement	Gratuit
Contre paiement	2 % minimum 75 EUR par ligne

8.2.6.4. Livraison titres

BIL - vers BIL	Gratuit	
BIL - vers autres banques (Luxembourg/Etranger)	Franco de paiement	125 EUR par ligne
	Contre paiement	2 % minimum 75 EUR par ligne

Ces tarifs s'appliquent également à la remise et au retrait des titres physiques.

8.2.6.5. Acceptation et livraison d'actions (et assimilés), ETF, obligations et produits structurés pour les ordres dont la BIL assure uniquement la liquidation et la garde

Contre paiement	2 % minimum 75 EUR par ligne
-----------------	---------------------------------

Ce service étant soumis à approbation préalable de la Banque, veuillez nous contacter, de préférence en nous envoyant un message sécurisé via BILnet.

8.2.6.6. Retraits et remises de métaux précieux

Frais couvrant le rapatriement et la mise à disposition	75 EUR par retrait / remise
---	-----------------------------

En cas de livraison hors du réseau des agences BIL, les frais du transporteur sont facturés sur devis. Des frais de manutention de 750 EUR sont également appliqués.

8.2.6.7. Estimation / expertise de l'or (HTVA)^(a)

€ / unité	1 - 10 unités	11 - 25 unités	26 - 50 unités	51 - 100 unités*	> 100 unités*
Pièce	25 EUR	20 EUR	17 EUR	14 EUR	10 EUR
Lingot 100 g	60 EUR	50 EUR	40 EUR	30 EUR	25 EUR
Lingot 250 g	110 EUR	90 EUR	70 EUR	50 EUR	30 EUR
Lingot 500 g	150 EUR	130 EUR	100 EUR	75 EUR	60 EUR
Autre Lingot	30 EUR	27 EUR	23 EUR	20 EUR	15 EUR

€ / unité	1 - 5 unités	6 - 10 unités	11 - 25 unités	> 25 unités*
Lingot 1 kg	250 EUR	220 EUR	175 EUR	100 EUR

* Possibilité de devis sur demande.

8.2.7. Services fiscaux

8.2.7.1. Tax Relief – application d'une taxe réduite à la source

Formalités en matière de conventions préventives de la double imposition des revenus de titres étrangers – actions et obligations :

Forfait annuel par portefeuille	150 EUR (HTVA) ^(a)
---------------------------------	-------------------------------

Le service Tax Relief est obligatoirement souscrit pour l'ensemble des portefeuilles détenus.

Pour recevoir la liste des pays étrangers émetteurs pour lesquels ce service est disponible, veuillez nous contacter par message sécurisé via BILnet.

8.2.7.2. Tax reclaim – récupération d'impôts ex-post

Formalités en matière de conventions préventives de la double imposition des revenus de titres étrangers pour la récupération d'impôts ex-post – actions et obligations

Forfait annuel par client

150 EUR (HTVA)^(a)

Commission de dossier : 10% du montant d'impôts à récupérer (Min. 500 EUR (HTVA) et Max. 5000 EUR (HTVA)(a))

Le seuil d'envoi du dossier aux autorités fiscales du pays émetteur est fixé à 650 EUR (HTVA) d'impôts à récupérer.

Le service Tax Reclaim est obligatoirement souscrit pour l'ensemble des portefeuilles détenus.

Pour qu'un portefeuille joint soit couvert par le service, il est impératif que l'ensemble des cotitulaires souscrivent au service.

Pour recevoir la liste des pays étrangers émetteurs pour lesquels ce service est disponible, veuillez nous contacter par message sécurisé via BILnet.

8.2.8. Coffres forts

Volume en dm ³	Loyer mensuel (HTVA) ^(a)
< 25,99	15 EUR
26 – 35,99	20 EUR
36 – 175	30 EUR
231 – 479 +/-	60 EUR
Frais pour remplacer la serrure d'un coffre	475 EUR
Frais pour le forçage d'un coffre	575 EUR
Frais forfaitaires d'huissier pour le forçage d'un coffre	250 EUR
Clientèle non résidente	Dépôt de garantie de 750 EUR restitué à la fin du contrat*
Période minimum de location	1 an

* Excepté ce montant qui n'est pas soumis à une TVA.

8.2.9. Services divers

Lettre d'audit	100 EUR (HTVA) ^(a)
Commission de dépassement sur compte sans découvert autorisé	EUR, USD, GBP, CHF, AUD, NOK, SEK, DKK, CAD, JPY, NZD, ZAR, HKD, PLN, SGD, HUF, CZK, THB, CNH : 15 % TRY, RUB, AED, MXN, ISK, ILS, INR, RON, MAD, KRW, ARS, BRL, KWD, SAR, TND, MYR : 30 %*
Lettre de rappel pour dépassement (3 ^{ème} envoi)	25 EUR
Lettre de mise en demeure	80 EUR
Ordre permanent conditionnel	10,50 EUR / mois
Frais de dossier sur successions nationales	250 EUR (HTVA) ^(a) / an
Frais de dossier sur successions internationales	500 EUR (HTVA) ^(a) / an
Envoi de formulaires de virements standardisés (TUP)	25 EUR
Frais de gestion de comptes inactifs	75 EUR / 200 EUR (HTVA) ^(a) / compte / tri-
Frais de recherches complémentaires préliminaires sur comptes inactifs de personnes physiques : 100 EUR (résident luxembourgeois) / 250 EUR (résident belge, français ou allemand) / 400 EUR (résident d'autres Etats que ceux mentionnés) (HTVA) ^(a) / dossier**	
Frais de recherches complémentaires préliminaires sur comptes inactifs de personnes morales : 200 EUR (résident luxembourgeois) / 350 EUR (résident belge, français ou allemand) / 500 EUR (résident d'autres Etats que ceux mentionnés) (HTVA) ^(a) / dossier**	
Changement de structure / Bénéficiaire économique / Syndic sur le compte de copropriété	150 EUR ***

* Si, en raison d'événements extraordinaires sur les marchés financiers, les acteurs du marché appliquent des mesures extraordinaires et/ou des frais supplémentaires sur les taux d'intérêt ou les devises, la BIL se réserve le droit d'appliquer les mêmes mesures et/ou frais supplémentaires sur les taux d'intérêt ou les devises.

** Ces frais ne pourront en aucun cas dépasser un montant hors TVA de 10 % de la somme des soldes des comptes du client. Sans préjudice de l'article 22 des conditions générales de banque, si ces recherches complémentaires préliminaires n'ont pas permis de contacter le client ou d'identifier (et contacter) les éventuels ayants droit du client, des frais de recherches complémentaires additionnels pourront être engendrés.

*** La Banque se réserve la possibilité de proposer un tarif sur devis en fonction de la complexité du dossier et de la structure

9. ASSURANCES ET PRÉVOYANCES

Assurances perte / vol de moyens de paiement N/A

Assurances / Assurances liées aux cartes de crédit (carte de paiement internationale à débit différé) : la cotisation mensuelle des cartes de crédit couvre également l'appel aux assurances et aux assistances des cartes de crédit. Celui-ci est lié à l'utilisation et/ou la détention du moyen de paiement. Les polices des assurances et assistances sont consultables sur le site www.bil.fr.

Agissant en qualité de courtier d'assurances, des produits d'assurance vie et de capitalisation sont mis à disposition des clients et sont consultables sur son site internet : <https://www.bil.com/fr/wealth-management/Pages/lifeinsurance.aspx>.

10. RÉSOUDRE UN LITIGE

En premier recours

Le client peut contacter directement son **conseiller habituel**, pour lui faire part d'une réclamation au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur sa ligne directe ou auprès d'un conseiller en ligne au 00352 4590 – 5000 (service gratuit + prix appel) (appels non surtaxés), 8 h – 19 h du lundi au vendredi ; par courrier à l'adresse de l'agence du client ou, via le formulaire en ligne sur le site Internet www.bil.fr ou sur l'application mobile BILnet.

Si le client ne reçoit pas de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut contacter par écrit le **service relation clientèle** dont dépend son agence via le formulaire en ligne.

Le client peut saisir le service depuis son espace client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique Contact, ainsi que par courrier, téléphone ou email, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après : BIL France 5, Avenue Bertie Albrecht 75008 Paris, France

L'objectif de la BIL est de répondre immédiatement à ses clients mais certaines réclamations plus complexes nécessitent plus de temps. Si des recherches sont nécessaires, la BIL s'engage alors à accuser réception dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi d'une réclamation écrite ou la formulation à l'oral d'une réclamation, et à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum. Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, la BIL communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

En dernier recours amiable

La saisine d'un **médiateur** est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

Le client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, à condition :

- soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par la BIL, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation écrite a été formulée ;
- soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois (ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement) suivant l'envoi d'une première réclamation écrite.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être exclusivement saisi pour les litiges relatifs à la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et l'exécution d'ordres de Bourse, aux placements crypto-actifs, la tenue de comptes-titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du FOREX :

- soit par voie électronique : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- soit par voie postale : Le Médiateur – Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

Le Médiateur de l'AMF n'est pas compétent en matière fiscale, d'assurance (contrat d'assurance-vie, PERP...) ou d'opérations bancaires (livrets, dépôt à terme, PEL, crédit, découvert, surendettement).

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation, gestion d'un contrat, gestion d'un sinistre, gestion d'un dossier de protection juridique ou des prestations d'assistance :

- soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org
- soit par voie postale : Le Médiateur de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) doit être saisi uniquement par écrit, en français ou en anglais, par un client, personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, et exclusivement pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne bancaire, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par la BIL :

- soit par voie électronique : <https://lemediateur.fbf.fr/>
- soit par voie postale : Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française Clientèle des Particuliers – CS151 – 75422 Paris Cedex 09

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Banque Internationale à Luxembourg SA
5, Avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris
944 424 936 R.C.S. Paris
Société anonyme, R.C.S Luxembourg B-6307
contact.france@bil.com
www.bil.fr

